

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 8 avril 2017

Rapport présenté par Monsieur JEAN ROLAND BARRERE



Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx sur Adour,
Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

C'est avec une certaine émotion que je vous retrouve avec plaisir, aujourd'hui. En effet comme vous le savez j'ai été éloigné des dossiers fédéraux pendant quelques semaines pour des raisons de maladie.

Je dois remercier publiquement tous ceux qui m'ont soutenu et en particulier les salariés et administrateurs de notre fédération départementale. Jean-Luc DUFAU, vice-président a assumé avec brio les fonctions et charges qu'impose la présidence de notre structure dans une période particulièrement difficile pour notre loisir. Je vais d'ailleurs lui laisser la parole afin qu'il exprime son ressenti...

INTERVENTION DE JEAN-LUC DUFAU

Dans les faits marquants, je signalerai le départ de Mme Marthien, Préfet des Landes en juin dernier et l'arrivée de Monsieur Périssat, nouveau Préfet. Nous le rencontrons le 18 juillet pour se présenter et faire le tour de nos dossiers : chevrotine, chasses traditionnelles, etc ...

Baptême du feu le 19 juillet avec la commission plénière plan de chasse au cours de laquelle on a pu mesurer le caractère bien trempé de quelques participants alors que les prélèvements futurs avaient été bien calés lors des réunions de secteurs. Finalement vos propositions furent acceptées...

Et vous avez rempli votre mission en réalisant les objectifs. Dans le Marensin, vous avez mis en œuvre et réalisé pour la première fois le plan de chasse cerf en partenariat avec l'ONF et les territoires privés. Je vous en remercie.

Cette année nous devons finaliser le triennal chevreuil et continuer à prélever des cerfs afin de respecter l'équilibre. Je sais pouvoir compter sur vous tous.

Je passerai rapidement sur l'épisode des chasses traditionnelles mais je souhaite souligner que c'est l'État qui est le seul responsable de tout ce qui nous arrive car il doit prendre les dérogations qui s'imposent, la tolérance c'est un aveu de faiblesse de sa part, sauf que ce sont les braves gens qui paient l'addition alors que les casseurs ne sont pas poursuivis... Tout cela est une macabre mise en scène par des hauts responsables qui en connaissaient le dénouement...

L'article parue dans la presse dernièrement est pour moi une contre vérité car, comme je l'ai toujours martelé, la directive 79/409 prévoit les dérogations à l'article 9, tout cela est précisé dans le guide interprétatif signé en 2008 par l'État français et l'Europe. Que la LPO ne le reconnaisse pas c'est son problème mais que l'État, qui en est le signataire ne l'applique pas, c'est incompréhensible...

D'ailleurs la réponse à notre pétition relative à la demande de dérogation « pinsons des arbres » confirme notre argumentaire.

L'épisode de la prolongation de la période de la chasse aux oies en février en est un nouvel exemple... avec une pression intolérable de la part de certains responsables, qu'ils soient parlementaires ou autre, sur le Président de la fédération pour annoncer cet accord aux chasseurs que l'on sait bancal mais plus de son lorsque le conseil d'État a sifflé la fin du match...

Les inspecteurs de l'environnement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage étaient dès le lendemain en action pour contrôler les chasseurs...et attendaient sur le rivage ceux qui avaient dormi dans leur tonne...

Nous avons enfin obtenu l'expérimentation de la chevrotine en battues collectives au sanglier avec une année de retard. Les premiers résultats sont significatifs n'en déplaise à quelques irresponsables car le sanglier prolifère partout et gagne l'intérieur des villes et villages.

Cette année vous pourrez payer en trois fois sans frais votre validation du permis de chasser, soit lorsque vous le souscrivez par internet soit au guichet de la fédération si vous n'avez pas d'ordinateur mais toujours avec la CB.

Nous avons vécu une saison très difficile avec les chasseurs impactés par le classement des zones de protection relatives à l'influenza aviaire avec la suspension de la chasse au gibier à plume. : 208 jours de chasse en moins pour 7147 chasseurs...

Nous avons évalué la perte financière pour cette période avec nos collègues des fédérations voisines selon le même mode de calcul. Pour les Landes nous avons déposé une demande d'indemnisation à hauteur de 142 000 € environ.

Pourquoi la chasse est la seule activité de plein air à subir des restrictions de la sorte ?

Comme l'a dit notre directeur , Régis Hargues, un setter serait plus à même de transporter le virus qu'un chien courant ? Absurde ...

Fait marquant cette année, les élections présidentielles. Nous n'avons pas l'habitude d'intervenir dans ces situations mais je dois vous informer que lors de l'assemblée générale de la fédération nationale des chasseurs nous avons eu droit à l'intervention de M. FILLON et M. MACRON ainsi que des représentants de Mme Le PEN et M. MELENCHON.

Si l'ancien premier ministre nous a tout promis répétant plusieurs fois le mot « ortolan » alors que lorsqu'il était au pouvoir il n'a jamais daigné répondre à nos courriers, le second nous a simplement dit qu'avec M. PATRIAT comme conseiller tout irait pour le mieux ! Nous landais, savons ce qu'il a fait en notre faveur, lorsqu'il était en charge du dossier...

Quant aux deux autres c'était inaudible...Monsieur HAMON, **lui**, n'est pas venu mais a signé un accord avec M. JADOT qui prévoit entre autre de supprimer la chasse du dimanche, de créer une assurance maladie pour les chiens ainsi qu'une caisse de retraite....

Avec ces candidats, s'ils mettaient en œuvre leur programme, nous sommes sûrs de voir disparaître notre loisir. Les sangliers et les cervidés ont de beaux jours devant eux car les chasseurs se feront rares...

Au niveau national nous avons un nouveau président, depuis Août dernier, qui souhaite tout bouleverser : statuts, durée des mandats, permis de chasser, CNCFS, ONCFS... Nous lui souhaitons bonne chance car il faudra trouver une majorité parlementaire qui validera tous ces changements...

Je vais arrêter là mes propos en vous remerciant de votre écoute, remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent sans compter, l'ensemble des personnels de la fédération qui remplissent leurs missions dans un contexte parfois difficile, les parlementaires Landais, les services de l'État, en souhaitant que nous ne subirons pas de nouvelles restrictions.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 8 avril 2017

Rapport de Trésorerie présenté par Monsieur François

DUSSARPS



Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Maire de PONTONX,

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,

Comme chaque année, je vais vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2015/2016 ainsi que le budget étudié et voté par le Conseil d'Administration, que nous soumettrons à votre approbation.

La santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse.

ACTIF	30/06/2016	30/06/2015	PASSIF	30/06/2016	30/06/2015
Immobilisations corporelles	1 366 291 €	1 411 771 €	Capitaux	3 184 797 € Général : -141818€ Dégâts : - 61608 €	2 981 373 € Général : -19437€ Dégâts : +38905 €
Stock	28 071 €	31 392 €	Subvention d'investissement	441 461 €	492 366 €
Créances	316 403 €	176 293 €	Provisions	509 773 €	313 991 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Dettes à court terme	359 404 €	461 740 €
Disponibilités	2 280 001 €	2 125 345 €			
TOTAL	4 495 437€	4 249 471 €	TOTAL	4 495 437 €	4 249 471 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2016 fait apparaître les éléments suivants :

A l'actif :

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne, il y a eu quelques investissements au cours de cette année :

- l'achat d'un nouveau serveur pour les données informatiques,
- d'une paire de jumelles et d'une longue vue,
- de 2 ordinateurs,
- de 3 fusils pour la formation au permis de chasser avec la reprise de 3 anciens fusils de la fédération.

Pour la construction en **bois du chalet à VERT** pour les formations cynégétiques, les dépenses totales s'élèvent à **85 943,68 €**.

Les Valeurs Mobilières Placement restent inchangées.

Au passif :

Les réserves d'un montant de **3 184 797 €** ont augmenté.

Ces réserves comprennent :

- ✓ Les capitaux propres ;
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2015/2016 est de **- 203 427 €**, résultat qui sera commenté par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont augmenté.

Les dettes ont diminué.

Le résultat général comprenant la fédération et le centre de sauvegarde de la faune sauvage Alca Torda à fin juin 2016 vous est présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	2 665 944,26 €
Cessions et production immobilisée : VENTES	35 459,06 €
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	107 827,60 €
Subventions pour travaux effectués	239 488,95 €
Adhésions 2015/2016	2 074 065,69 €
Produits financiers : intérêts livrets	18 135,64 €
Produits exceptionnels : vente d'immobilisations	6 211,17 €
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	184 756,15 €
Charges d'exploitation	2 807 763,05 €
Achats	106 346,39 €
Services extérieurs : entretiens	580 534,44 €
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	510 199,88 €
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	78 805,84 €
Frais de personnel	991 581,01 €
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	360 870,37 €
Charges financières : IMPOTS SOCIETE	3 928,00 €
Charges exceptionnelles : subventions diverses	3 574,62 €
Dotations aux amortis et provisions : dotations des investi	171 922,50 €
Résultat de l'exercice	-141 818,79 €

Compte général (la Fédération et Alca Torda) : - 141 818 €

Le résultat déficitaire de la fédération pour 2015/2016 s'explique principalement par la diminution du nombre de validations, diverses études dont l'ortolan et l'alouette, l'augmentation des dépenses notamment celles relatives au centre de soins.

Comme chaque année malheureusement, Je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs en 2016/2017 : 21 921 contre 22 121 en 2015/2016, soit 200 en moins.

Le **résultat DEGATS** à fin juin 2016 vous est ensuite présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	853 473,78 €
Plan de chasse : vente de bracelets	387 973,00 €
péréquation nationale grand gibier FNC	68 791,30 €
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2015	173 621,80 €
Contribution territoriale 2015/2016	95 335,68 €
Contribution DEGATS 2015/2016	127 752,00 €
Charges d'exploitation	915 082,16 €
Indemnisations RECOLTE 2015 et dégâts antérieurs	253 471,82 €
Frais plan de chasse : achat bracelets	23 496,66 €
Agrainage printemps 2016	48 043,33 €
Services extérieurs : frais kms techniciens	23 612,21 €
Autres services extérieurs : vacations estimateurs privés	48 234,57 €
Impôts et taxes : taxe sur salaires	8 401,29 €
Frais de personnel	111 521,45 €
Autres charges gestion : culture de dissuasion	40 107,50 €
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2016	358 193,33 €
Résultat de l'exercice	-61 608,38 €

Compte dégâts de gibier : - 61 608.38 €

Le montant total des dépenses s'élève à 915 082.16 € comprenant :

- Indemnisations pour cette saison 2015/2016 : 253 471.82 € correspondant à la récolte 2015 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- Frais afférents au fonctionnement de ce service : 292 585.86 €

Ces frais comprennent :

- Les bracelets plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) : 23 496.66 € ;
 - L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2016 : 43 384.18 € ;
 - Les frais kilométriques des techniciens pour les travaux liés aux dégâts : 21 640.21 €
 - Le paiement des estimateurs privés départementaux : 40 576.86 €
 - Le personnel affecté au service DEGATS (Techniciens + service administratif) :
 - ✓ Taxe sur les salaires : 8 401.29 €
 - ✓ Salaires bruts et charges : 111 521.45 €
 - Les cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 40 107.50 €
 - Les frais postaux, de téléphone et financiers : 3 457.71 €.
- La provision relative aux dégâts survenus au semis 2016 et aux dossiers des exercices antérieurs restant à régler : 358 193.33 €

Les recettes s'élevant à 853 473.78 € comportent :

- la contribution plan de chasse : 387 973 € de vente de bracelets ; 2015/2016 étant la 2^{ème} année du triennal, 30% de l'attribution totale a été distribuée et facturée.
- la péréquation nationale grand gibier : 68 791.30 € calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la FNC.
- La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2015 : 173 621.80 €.
- La contribution territoriale appelée par anticipation du déficit pour 2015/2016 : 95 335.68 €
- La contribution DEGATS : 127 752 €

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2017/2018** :

Budget général :

Produits d'exploitation	2 619 714 €
Cessions	38 500 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	347 960 €
Adhésions 2017/2018	2 067 154 €
Produits financiers	20 000 €
Transfert de charges	146 100 €
Charges d'exploitation	2 619 542 €
Achats	117 620 €
Services extérieurs	502 000 €
Autres services extérieurs	428 700 €
Impôts et taxes	81 500 €
Frais de personnel	1 004 100 €
Autres charges de gestion courante	311 622 €
Charges exceptionnelles	2 500 €
Dotations aux amorti et provisions	171 500 €
Résultat budgétaire	172 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées.

Le budget fédération a été établi sur la base de 21 500 chasseurs.

Le prix du timbre n'augmente pas mais reste à 89 € ; prix de l'adhésion 2017/2018 qui sera proposé au vote.

Budget dégâts :

Produits d'exploitation	597 175 €
Plan de chasse	440 000 €
Quote part nationale TGG	65 000 €
Contribution territoriale prévisionnelle	92 175 €
Charges d'exploitation	597 175 €
Indemnisations et prévention	370 000 €
Services extérieurs	30 650 €
Autres services extérieurs	38 525 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	110 000 €
Autres charges de gestion	40 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Comme évoqué aux réunions pré AG, ce budget est calculé en tenant compte d'une augmentation du prix du bracelet chevreuil de 2€ et du bracelet cerf et biche de 10 €.

Pour être équilibré, le budget DEGATS prévoit une contribution variable de 92 175 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts, puisque le législateur laisse à la charge des Fédérations de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 8 avril 2017

Rapport présenté par Le Secrétaire Général

Monsieur ANDRE LAILHEUGUE



Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx sur Adour,
Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

Bonjour,

Le Président Jean Roland Barrere et le vice-président Jean-Luc Dufau vont largement développer la question des politiques locales et des enjeux cynégétiques nationaux.

Pour ma part, je vous propose une intervention basée sur une toute autre réflexion, beaucoup plus sociétale mais qui interfère tous les jours avec notre activité, nos loisirs, mais aussi sur nos modes de vie ruraux, autant sur nous que nos enfants et petits enfants.

Je veux parler de ce qui est entrain de se passer entre l'homme et l'animal, et l'instrumentalisation qu'en font certains groupuscules avec une violence non dissimulée avec comme prétexte l'animalisme, teinté de véganisme, ou autres eco-warriors et tout cela allégrement financés on ne sait trop comment... mais je fais confiance à votre perspicacité.

Je ne vais pas vous duper, je me suis exclusivement inspiré du colloque qui s'est tenu au Sénat le 4 octobre dernier, dont l'objet était **L'HOMME ET LES ANIMAUX** : vers un conflit de civilisations ? Colloque organisé par l'Observatoire National des Cultures Taurines avec le soutien de l'Union des Villes Taurines de France sous le parrainage de notre Sénateur Jean-Louis Carrère. La Fédération des Chasseurs des Landes a d'ailleurs pu y faire une intervention !

Parmi toutes les brillants exposés réalisés à cette occasion, je vous propose de reproduire celui du Philosophe Francis WOLF, Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure, et Écrivain.

Je parlerai plus généralement de l'opposition entre animalisme et humanisme. Il n'a échappé à personne, que l'animal est à la mode. Cette mode a, comme toujours, les mêmes origines. Elle commence aux Etats-Unis, sur les campus Nord-américains, elle met une dizaine d'années à être

importée dans les revues universitaires françaises et encore quelques années avant de devenir l'objet de la grande presse et de la médiatisation pour le grand public.

Et au fond, au bout du compte, ça se résume à une dénonciation militante : l'homme est le bourreau dont l'animal est la victime. Les causes sociologiques portées par déferlement médiatique sont bien connues et plusieurs fois évoquées : la croissance de l'urbanisation qui a fait perdre aux populations tout contact avec les bêtes sauvages ou domestiques. Côté sauvage, c'est leur disparition totale ou quasi totale des paysages, et côté domestique, la disparition progressive des bêtes au travail, en ville, aux champs ou autour des habitations. A la place de ces deux faunes traditionnelles, s'est imposés aux yeux des opinions publiques l'opposition plus marquée que jamais entre deux autres faunes, les seules auxquelles les populations des grandes villes ont affaire, les premières à la télévision, les secondes sur les canapés du salon.

D'un côté, ce que l'on voit à la télé, c'est un sous-prolétariat de marchandises destinées à la consommation humaine, notamment porc, veau et poulet, réduites à de vulgaires machines à produire de la viande et des déjections.

D'un autre côté, face à ce sous-prolétariat réifié, prolifère autre fruit de la modernité, la faune aristocrate des animaux de compagnie hyper choyés et personnifiés dont l'alimentation et les déjections sont devenues un problème central dans l'économie de nos grandes villes. Alors l'animal n'est donc plus dans l'imaginaire contemporain, ce qu'il était dans l'imaginaire classique ou traditionnel. Il a cessé d'être un objet de frayeur, de convoitise, de sacrifice, de culte, d'admiration, de rivalité, de collaboration dans le travail, d'hostilité dans la lutte des espèces : c'est la victime des élevages productivistes, ou c'est le membre de la famille.

Nos contemporains ont oublié la lutte ancestrale contre les rats et les loups, dont le sort semble émouvoir davantage l'opinion que celui des éleveurs. Pour la première fois de l'histoire des rapports des hommes et des animaux, nos contemporains n'ont plus affaire qu'à des animaux mascottes qu'ils élèvent pour qu'ils ne fassent rien. Simplement être là, échanger avec leur maître caresses et affection.

L'animalisme est la conséquence de ce prisme affectif qui implique un appauvrissement des affects qui nous liaient à la diversité des espèces. Ça ce sont les causes sociologiques bien connues, immédiates. Le philosophe Francis Wolf y voit un symptôme plus général où contrairement aux apparences, le progrès de l'animalisme est un signe de l'affaiblissement de l'humanisme.

Il y a en effet deux façons de comprendre la brusque mobilisation actuelle en faveur des animaux et les bruyantes campagnes contre l'élevage, en faveur de l'antispécisme, du végétarisme et de la vie végane. L'interprétation dominante, celle qui est véhiculée par la plupart des médias, on peut en faire la liste, consiste à y voir une espèce d'exacerbation de notre sensibilité contemporaine compassionnelle et corrélativement un élargissement de notre communauté morale.

Autrement dit, humanistes, nous n'étions sensibles qu'à la souffrance humaine, et l'humanité définissait les frontières de la moralité. Nous ne devons pas faire à autrui ce que nous ne voulions

pas qu'il nous fit, mais les progrès des mœurs nous ont rendus sensible à toute forme de souffrance, et notre communauté morale s'étend désormais au delà des frontières de l'humanité, à toute animalité souffrante, autrement dit à tout être sensible. Voilà ce qui est véhiculé sur la justification de cette idéologie animaliste. Il y a sans doute du vrai dans cette thèse. En tout cas, c'est la manière dont la population entend ce message et le relaie. Il faut que nous en tenions compte plutôt que de rejeter cela d'un revers de main.

Loin de constater un progrès parallèle de l'animalisme et de l'humanisme, on constate plutôt l'inverse. Souvenons-nous : Dans les années 80, c'était le triomphe de l'humanitaire.

Création de Médecins du Monde, apologie du monde moral sans frontières politiques, invention du droit d'ingérence, accueil à bras ouverts des boat-people, des réfugiés du monde entier, l'apologie des Droits de l'Homme succédait au rêve de libération révolutionnaire.

Cette nouvelle sensibilité humanitaire s'accompagnait-elle d'une sensibilité animalitaire? Nullement. Pour prendre un exemple minuscule mais significatif, qui aura des échos pour certains d'entre vous, c'est le moment d'un boom de la corrida en France sans précédents, retransmission en direct sur les chaînes grand public, médiatisation de la fêria de Nîmes, à Madrid c'est la movida avec tout son cortège de toros et de toreros. Comparons avec la situation actuelle.

La pression anti corrida est devenue plus forte que jamais en France et en Espagne, elle s'est élargie, elle est devenue anti abattoirs, anti élevage, anti-chasse, etc... Jamais la morale animalitaire n'a été aussi répandue et pourtant, rarement depuis l'après-guerre, la défiance anti humanitaire a été aussi forte dans les médias. On moque les droits de l'homme, on défend les droits de l'animal. L'animalisme est le nouveau rêve, au contraire, de libération révolutionnaire.

On constate donc plutôt une corrélation inverse, très récente, entre progrès de l'animalisme et progrès de l'humanisme. Dans les justifications, je le répète, l'animalisme s'appuie sur une prétendue morale, une prétendue nouvelle sensibilité à toute souffrance. **Dans la réalité, il va de pair avec une nouvelle insensibilité à la souffrance humaine.**

Plus près de nous, quid de l'amendement Glavany, sur la déclaration des animaux comme être sensibles.

Prenons un exemple des contradictions sur la notion générale d'animal, voire la prétendue définition de l'animal en général, comme être doué de sensibilité. Une nouvelle morale qui se contenterait de proclamer qu'aucun être vivant ne doit souffrir. Nouvel apologue du Loup et de l'Agneau.

Situons cette apologue quelque part dans le Mercantour.

Des loups, qui sont incontestablement des êtres sensibles, souffrant de la faim, attaquent des agneaux, qui sont eux aussi incontestablement des êtres vivants sensibles, souffrant d'être mangés. Que faire face à ce conflit de sensibilité ?

A s'en tenir à la notion d'animal sensible, on ne saurait plus répondre car les bergers, qui sont incontestablement eux aussi des êtres vivants sensibles, n'auraient que leurs yeux pour pleurer, incapables de défendre leur sensibilité et leur vie, et de défendre leurs êtres sensibles contre d'autres êtres sensibles. En fait, heureusement que l'animal n'existe pas et que nous savons encore distinguer dans notre morale et dans le droit français, les animaux humains source du droit, des autres espèces animales, les bêtes, selon le type de rapport et les intérêts que nous autres humains avons établis avec eux.

Les espèces sauvages protégées, comme les espèces nuisibles ont un statut défini par le Code de l'environnement, l'agneau a un statut défini par le Code rural qui oblige le berger à l'élever dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, mais le chien du berger, comme ses moutons d'ailleurs, sont protégés par le Code pénal des mauvais traitements que pourrait lui infliger son maître, si par hasard cette idée saugrenue lui passait par la tête. Heureusement pour le berger que ses agneaux sont bien les siens, ce qui est garanti par leur statut de bien-meuble reconnu par le Code civil. Conclusion : le droit français dans sa sagesse, dans sa complexité, est prudent et les lois destinées à satisfaire les amateurs d'idées simples mais trompeuses comme animal, voir comme sensibilité, sont jusqu'à présent sans effets sur le droit.

Pour autant mes amis, nous ne pouvons ignorer ces tendances, réelles et soutenues par une part de plus en plus importante de la société. Ce n'est pas parce qu'il est absurde de prétendre vaincre la vieillesse et la mort, qu'il ne faut pas continuer à croire aux progrès de la recherche médicale. Ce n'est pas parce qu'il est déraisonnable, voir fou de vouloir libérer les animaux des hommes et de nous priver ainsi les uns et les autres des relations de cohabitation millénaire que nous n'avons pas à, nous efforcer d'améliorer les conditions d'élevage de ceux qui vivent sous notre bonne garde.

Au contraire, je crois que c'est ce qui nous rendra croyable. Nous devons admettre, sans quoi, nous ne serons pas crédibles ni légitimes, que ces images de L214 pour ne pas les citer, sont devenues insoutenables pour les populations.

Evidemment, qui accuser ? Les travailleurs des abattoirs victimes des rythmes saisonniers que leur impose le marché ? Sans doute pas.

Les éleveurs, nouveaux parias qui se révoltent périodiquement contre leurs conditions de survie ? Encore moins.

Les circuits de la grande distribution qui imposent à des prix toujours plus bas des barquettes sous cellophane ? Sans doute qu'elles sont aussi, les conséquences du marché.

Les consommateurs ? Mais lesquels ? Les privilégiés qui peuvent acheter au prix fort de la bonne viande chez leur boucher traditionnel ou la majorité de ceux qui se procurent des saucisses à l'Hyper pour faire la fête autour d'un barbecue amical ? Rien n'est simple.

Alors les animaux aussi sont peut-être écrasés par ce système de marchandisation du vivant mais ils ne sont pas victimes de l'Homme en général, comme le répètent ceux qui oppose l'homme éternel bourreau à l'animal éternelle victime.

En deçà d'eux, il y a des modes de vie, des conditions sociales, des histoires. Mille histoires entre hommes et animaux, parfois belles, parfois tragiques. Le chasseur et son chien, leur intelligence commune du gibier, le pêcheur tranquille et sa sagesse halieutique, l'éleveur prudent et l'amour de ses bêtes, l'unité indéfectible du cavalier et de sa monture, l'instinct sûr du dompteur subjuguant son comparse, la loyauté du torero risquant sa vie dans le respect de son adversaire, le cochon de la famille qu'on tuait les jours de fête. Mille histoires aussi de lutte contre les bêtes nuisibles qui ravagent les cultures et les troupeaux. Criquets, renards, fouines, sangliers, mille récits d'appivoisement, d'amitié, de coexistence, de respect, d'admiration et de combat qu'on ne saurait réduire à ces deux pathologies contemporaines que sont la chosification de l'élevage industriel ou la personnification des animaux de compagnie. Ces histoires nous ont donné des obligations différenciées, non vis à vis de l'animal en général que nous devrions libérer, mais vis à vis des différentes faunes dont nous avons reçu la garde.

Vis à vis de nos animaux de compagnie, nous ne devons pas rompre le contrat affectif qui nous lie à eux en les libérant comme des bêtes sauvages au bord des autoroutes au mois d'août. Pour les espèces sauvages, nous devons respecter les équilibres biologiques en défendant la biodiversité, tantôt au profit des espèces menacées, tantôt au détriment des espèces nuisibles. Avec les animaux de rente qui nous donnent depuis plus de dix mille ans leur miel, leur lait, leur cuir ou leur viande, nous avons le devoir de les élever dans des conditions qui les préservent des prédateurs et respectent les exigences biologiques de leurs espèces.

Trois écueils moraux guettent les hommes : oublier qu'ils sont tous également des hommes, se prendre pour des dieux en aspirant à l'immortalité, se prendre pour des animaux comme les autres. Trois écueils, de même, guettent les animaux : croire qu'ils sont tous également des animaux, les assimiler à des choses, les assimiler à des personnes.

Pour ne pas en faire une chose, on en a fait une personne.

Erreur symétrique et aussi grossière que la précédente car les animaux n'ont pas plus à gagner dans un cas que dans l'autre. Si un animal n'est qu'une chose, il peut être réduit à une marchandise. C'est insupportable pour leur sensibilité probablement et, en tout cas, pour la nôtre, il faut bien l'admettre. Mais si un animal est une personne, c'est à dire un sujet porteur d'intérêts et de droits individuels comme un vrai citoyen libéral de notre république morale, il faut, c'est la définition même d'une personne, qu'il puisse être tenu pour responsable et que ses actes ne soient plus attribués à sa nature mais à son intention délictueuse.

Au Professeur Wolf de conclure "Alors, je le jure, au premier procès pénal contre un sanglier, je cesse de manger du pâté».

Je vous remercie de votre attention !

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 8 avril 2017

Rapport présenté par Le Vice-président

Monsieur JEAN-LUC DUFAU



Bonjour,

Avant tout, c'est avec beaucoup d'émotion et de respect, que je tiens à remercier Jean Roland Barrère, de l'honneur et la confiance qu'il me fait, de partager le rapport moral de cette Assemblée Générale

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je me présente, Jean-Luc DUFAU, exploitant agricole et entrepreneur de travaux agricoles et travaux publics ;

Président et ensuite vice- président de l'ACCA DE DUHORT BACHEN depuis 30 ans.

Administrateur à la Fédération des Chasseurs depuis une douzaine d'années et Vice-Président Fédéral depuis 2016 ;

Par intérim à la Présidence de la Fédération, fonction prise dans l'urgence comme vous le savez.

Le 5 août 2016, suite à l'hospitalisation du Président BARRERE, je représentais la Fédération des Chasseurs à l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Chasses Traditionnelles à la Matole à Campagne, avec comme consigne de sa part, de rester à l'écoute des chasseurs.

Lors de cette assemblée, une volonté unanime de défendre nos valeurs et nos chasses traditionnelles se dégage et se traduit par l'organisation d'un rassemblement le 19 août 2016 où une délégation est reçue par Monsieur le Préfet, composée de notre Sénateur Jean-Louis CARRERE, les représentants du Conseil Départemental et du Conseil Régional, les représentants des Maires, l'ensemble des Syndicats Agricoles, la Chambre d'Agriculture, et bien sûr les représentants de l'Association Départementale des Chasses Traditionnelles à la Matole et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes que je représentais avec Régis Hargues, notre Directeur.

Dans la rue, environ 3 000 personnes, chasseurs et sympathisants, venus des Landes mais aussi de départements voisins de par leur Fédération, attendaient la synthèse de notre rendez-vous avec Monsieur le Préfet.

La déception nous gagnera rapidement !!

Dérogação pour l'ortolan impossible sans la conclusion de l'étude engagée, mais pour le pinson, ce sera peut-être envisageable !! Stupeur de la délégation.....

Le 23 août, réunion de débriefe à la Fédération avec le Conseil d'Administration et les représentants de cette même délégation reçue chez Monsieur le Préfet.

Nous décidons d'enfoncer le clou en appelant à se joindre à nous toutes les cultures et associations du département des Landes. Une date retenue, le 1^{er} octobre, étant une opportunité de s'allier à une journée taurine à Mont de Marsan, organisée par Monsieur Henri THILLET et la Pena Taurine de Saint-Sever. Un grand Monsieur de la Tauromachie nous rejoindra dans l'organisation en la personne d'André VIARD, Président de l'Observatoire National de la Tauromachie.

Entre temps, le 28 septembre, nous sommes reçus avec Régis HARGUES, le Président SCHRAEN de la Fédération Nationale, à Bruxelles par le Commissaire Européen Monsieur George Kremlins afin de défendre notre demande de dérogations pinsons et ortolan auprès de plusieurs scientifiques.

A notre retour, le 29 septembre, 48 heures avant notre rassemblement, nous apprenons que le dossier chevrotine est sorti du dessous de la pile pour être mis en consultation au grand public par Ségolène Royal. Chercher l'erreur !

Ensuite, vient le grand jour, ce 1^{er} octobre, gravé pour toujours dans nos mémoires de Landais, où sera cosignée par tous les partenaires et présentée à Monsieur le Préfet, la charte des libertés et de la diversité culturelle, baptisée « Esprit du Sud ».

Environ 5 000 personnes, peut-être plus, bravant la pluie, ont partagé cet évènement, place des arènes à Mont de Marsan, où notre patrimoine culturel y était largement représenté avec le soutien du Président de la Fédération Nationale Willy SCHRAEN.

Je tiens à remercier toutes les personnalités qui nous ont apporté leur soutien. Vous.... Chasseurs, Présidents d'ACCA et bénévoles, élus de tous bords, sans qui ces manifestations n'auraient pu connaître un tel succès.

Merci pour votre mobilisation, mais aussi votre civisme !!!! nous avons été exemplaires, les chasseurs ne sont pas des casseurs !!

Certes, malgré toute cette énergie dépensée, notre Ministre restera inflexible et ne lâchera rien.... Notre combat devra continuer, à commencer dans les urnes, et cela, sans faire de politique.

Pour évoluer dans le calendrier des évènements, le 17 novembre au matin, étaient convoqués au tribunal de Mont de Marsan 11 chasseurs. Des gens relativement âgés pour la plupart, honnêtes comme le soulignaient nos avocats se trouvant devant ce tribunal alors que les délinquants étaient dans la rue.

Oui !!!! Des gens trahis par une tolérance qui existait depuis des années. Malgré des témoignages et une défense sans faille, soutenus par plus d'une centaine de personnes et différents responsables du département.

Verdict : un peu plus de 1000 € d'amende et un permis de chasser à repasser. C'EST INJUSTE !!! Après concertation, les chasseurs décident de faire appel.

Le 30 décembre, dans la série noire on continue, où suite à la présence dans le sud du département du virus H5N8, un arrêté est pris par Monsieur le Préfet, interdisant la chasse au gibier à plume dans les zones de protection, selon une mesure Ministérielle dans le cadre d'épizootie.

Avec le Président BARRERE, toujours en convalescence, nous dénonçons cette mesure inappropriée et injuste qui finira par toucher presque tout le département en fin de saison de chasse. Le loisir des chasseurs se limitera pendant cette période aux missions de « services publics » que sont les plans de chasse et la régulation des nuisibles, dont le sanglier. C'est démotivant et certains d'entre vous nous l'ont fait savoir, à juste titre !!

Enfin pour finir mon intérim à la présidence de la Fédération, le 9 février dernier, avec un peu plus d'une centaine d'amis chasseurs, de représentants des Maires, Syndicats Agricoles, Chambre d'Agriculture, l'Association Départementale des Chasses Traditionnelles à la Matole, Monsieur André VIARD, nous nous retrouvons au Tribunal de Dax pour soutenir une autre fournée d'honnêtes gens, dont la famille DUTOYA.

Monsieur CAMPISTRON ne sera pas des nôtres, malheureusement décédé en venant épauler ses amis le 17 novembre, dans la rue à Mont de Marsan ? Voilà jusqu'où la persécution et l'atteinte à la dignité peuvent nous amener.

Ce procès débutera à 13 H 30 et se terminera à 23 H 30, où l'on aura tout entendu, à charge contre notre culture !!

Malgré des témoignages de Michel DESLOUS, ancien Directeur de la Fédération, de Monsieur J.Louis CARRERE et une défense qui martèleront la responsabilité de l'Etat dans ce dossier, les réquisitions demandées seront impitoyables, soit les mêmes qu'à Mont de Marsan avec en plus de la prison avec sursis pour la famille DUTOYA. Par contre la plainte de ces derniers, pour violation de propriété et violences faites à une personne âgée, ne sera pas retenue. Je vous laisse apprécier !...

Verdict attendu, en croisant les doigts, le 13 Avril prochain... Que la justice de ce département en sorte avec les honneurs !!!

Toutefois, durant mon intérim j'ai pu mesurer quelques contraintes administratives Landaises, à l'image de notre pays, ou pour avancer dans des dossiers très simples, de bon sens, contribuant à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique que nous sommes tenus de respecter.

Nous devons dépenser beaucoup d'énergie à produire des montagnes d'argumentations et de justificatifs, pour finalement, ne pas être suivis en totalité.

C'est dommage ! Et je suis convaincu qu'avec un peu de confiance à l'égard des gens du terrain, que vous êtes ! Que nous représentons ! Dans l'intérêt de notre chasse populaire Lando-landaise, nous devons avoir les moyens de réagir plus ponctuellement et efficacement devant chaque problématique.

Ainsi, il existe dans notre département, trop de territoires où le sanglier reste sous chassés, voir pas chassés du tout !

Par respect de ceux qui s'impliquent et en supportent les conséquences, nous avons le devoir de faire valoir nos droits !

Cela fera partie de mes motivations !

Pour conclure, je tiens à vous dire que j'ai vécu une période extrêmement complexe où concilier la vie professionnelle, la vie familiale et le fonctionnement de la Fédération des Chasseurs n'a pas toujours été facile, mais au combien enrichissante...

Travailler avec une équipe technique et administrative jeune et dynamique, soutenu des amis administrateurs, a été pour moi une excellente expérience.

J'ai ressenti, en l'absence du Président BARRERE, une famille fédérale soudée, soucieuse de bien faire, chacun dans ses compétences, et consciente de devoir tenir la barre de ce grand navire qu'est la Fédération des Chasseurs des Landes.

Ayant retrouvé un capitaine déterminé, ensemble, continuons la route en relevant la tête hors de l'eau après chaque coup reçu !!

On ne nous prendra pas notre ADN..... Vive la chasse et notre patrimoine culturel landais.....